

Étaient présents : André ARROUCHE ; Robert AZAIS ; Jean-Pierre BARTHES ; Anne CABRIE ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Jean Yves DUFAUD ; Arielle ESCURET ; Max FABRE (représenté par sa suppléante Lucie MARCOUIRE VALLES) ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Delphine GAZEL ; Laurie GOMEZ ; Harmonie GONZALEZ ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Bruno ORTIZ ; Pascale PEYTAVI ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES-BLAYAC ; Catherine SONZOGNI ; Alain TEISSIER ;

Ayant donné pouvoir : Alexandre DYE à Luc LOUIS ; Marie-José FOUQUET à Marie MAYNADIER ; Yves FRAISSE à Jean Pierre BARTHES ; Michel LIGNON à Jean Marc SALEINE ;

Étaient absents : Jean ARCAS ; Marie-Françoise FRANC-ROUANET ; Bruno GIRONA ; Magali GUIRAUD ; Luc GUIRAUD ; Benoit MARSAUX ; Sylvie MIQUEL ; Pierre André PEDESSEAU ; Claude PICHON ; Daniel PIVA ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN ; Didier VORDY

Étaient également présent : Vanessa FEDERICO – DGS ; Aurélie BONNET - Assistante de Direction / Secrétariat des élus ; Florence SIGÉ – Responsable Finances

➤ **Ouverture de la Séance à 17h00**

Monsieur le Président fait état des excusés et des absents, il annonce les pouvoirs donnés par Alexandre DYE à Luc LOUIS, Marie-José FOUQUET à Marie MAYNADIER, Yves FRAISSE à Jean Pierre BARTHES et Michel LIGNON à Jean Marc SALEINE. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur le Président propose aux membres du CONSEIL de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Seule Delphine GAZEL se porte volontaire, elle est élue à l'**UNANIMITÉ**.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 15 Avril 2021

Thérèse SALAVIN souhaite que soit indiqué le montant estimatif des travaux qui doivent avoir lieu dans le bâtiment jouxtant le siège, soit 150 000,00€ HT.

Le procès-verbal de séance du 15 Avril 2021 modifié est adopté à l'**UNANIMITÉ** (37 VOTANTS = 37 POUR)

DÉCHETS, DÉVELOPPEMENT DURABLE

2. Méthode et calendrier pour le déploiement de l'apport volontaire et de la redevance incitative : présentation de la stratégie de communication par l'atelier

Point d'avancement et présentation du plan de communication par l'atelier.

Introduction d'André ARROUCHE et présentation du plan de communication par Eric FABRE, Thomas FABRE et Delphine GAZEL, membres de l'atelier communication.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES

3. Règlement interne des marchés à procédure adaptée

Pour faciliter l'application du code de la Commande Publique sur la Communauté de communes, il est proposé d'adopter un règlement interne des marchés à procédure adaptée.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider le règlement interne des marchés à procédure adaptée

➤ **Voté à l'Unanimité (37 VOTANTS = 37 POUR)**

4. Modalité de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO

Il est rappelé que la Commission d'Appels d'Offres (CAO) analyse les offres et choisit le ou les candidats aux marchés publics. « *Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens (...) le titulaire est choisi par une commission d'appels d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 (...)* ».

A l'exception de son Président, tous les membres titulaires et suppléants de la CAO sont élus par et parmi les membres de l'Assemblée Délibérante. Pour la Communauté de communes, il est nécessaire d'élire 5 titulaires et 5 suppléants. Cette élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes déposées peuvent être incomplètes mais doivent obligatoirement contenir le même nombre de titulaires que de suppléants.

Le Conseil Communautaire doit fixer au préalable les conditions de dépôt des listes.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De fixer comme suit les conditions de dépôts des listes pour l'élection des membres de la CAO : les listes devront être déposées auprès de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux au plus tard le 15 septembre à 18h, obligatoirement à l'adresse électronique du secrétariat des élus : elus@cdcmc.fr permettant de donner date et heure certaines de dépôt. Passé ce délai plus aucune liste ne sera acceptée.

➤ **Voté à l'Unanimité (37 VOTANTS = 37 POUR)**

5. Prime Forfait mobilité durable

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, la mise en œuvre du forfait "mobilités durables", prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 est proposée au sein de la collectivité. Ainsi, les agents qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage) pourront bénéficier d'un forfait de 200 euros par an.

Ce dispositif viendra indemniser l'utilisation d'au moins 100 jours par an du vélo ou du covoiturage pour effectuer les déplacements domicile-travail, y compris si l'agent est le conducteur.

Le seuil est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Après le dépôt en fin d'année d'une attestation sur l'honneur de l'utilisation du vélo ou du covoiturage, qui pourra faire l'objet d'un contrôle a posteriori de l'employeur, l'agent bénéficiera du versement d'une indemnité forfaitaire, exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux, de 200 €.

Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des deux collèges du Comité Technique du 21 Juin 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider la mise en œuvre du forfait « mobilités durables » au sein de la collectivité

➤ **Voté à l'Unanimité (37 VOTANTS = 37 POUR)**

- De valider la mise en œuvre de ce dispositif dès le 1^{er} Juillet 2021

➤ **Voté à l'Unanimité (37 VOTANTS = 37 POUR)**

6. Règlement intérieur du service de collecte des ordures ménagères

Le règlement a pour objet de délimiter précisément l'organisation du service de collecte des ordures ménagères et assimilées de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux. Il fixe en parallèle les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail.

Le respect de ce règlement engage la collectivité et s'impose à tous les agents du service de collecte des ordures ménagères et assimilées salariés par la collectivité. Ses dispositions sont applicables dans tous les locaux du service de collecte ainsi qu'à l'extérieur, dans l'exercice des missions confiées aux agents.

Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des deux collèges du CHSCT et du Comité Technique du 21 Juin 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider le règlement intérieur du service de collecte des ordures ménagères

➤ **Voté à l'Unanimité (37 VOTANTS = 37 POUR)**

7. Modification du tableau des effectifs

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grades	Ouverts	Pourvus	Vacants
TITULAIRES A TEMPS COMPLET			
Attaché territorial	1	1	0
Ingénieur Principal	1	1	0
Puéricultrice de classe normale	1	1	0
Rédacteur territorial	1	0	1
Rédacteur territorial Principal 2ème classe	1	1	0
Rédacteur territorial Principal 1ère classe	2	1	1
Technicien territorial Principal 2ième classe	1	0	1
Animateur territorial Principal 2ème classe	2	2	0
Educateur jeunes enfants	2	2	0
Educateur principal jeunes enfants 1e classe	3	3	0
Adjoint administratif	4	4	0
Adjoint administratif Territorial Principal 2ème classe	3	1	2
Adjoint administratif Territorial Principal 1ère classe	3	2	1
Adjoint Technique Territorial	8	6	2
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	7	6	1
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	5	4	1
Agent de maîtrise	2	2	0
Adjoint d'animation territorial	6	6	0
Adjoint d'animation territorial Principal 2ème classe	2	0	2
Adjoint d'animation territorial Principal 1ère classe	3	3	0
Auxiliaire de puériculture	2	1	1
Auxiliaire de puériculture Principal 2ème classe	3	1	2
Auxiliaire de puériculture Principal 1ère classe	3	3	0
Agent social	1	1	0
TOTAL POSTES TITULAIRES A TEMPS COMPLET	68	52	16
TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET			
Adjoint Technique Territorial - 30 heures	1	1	0
Adjoint Technique Territorial - 21 heures	0	0	0
Adjoint Technique Territorial - 17h50 heures	2	2	0
Agent social - 13h00	1	1	0

Agent social - 28 heures	1	1	0
Agent social principal 2ème classe - 28 heures	1	1	0
Auxiliaire de puériculture Principal 2ème classe - 28 heures	1	1	0
Agent d'animation à moins de 20H	0 + 1	0 + 1	
TOTAL POSTES TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET	7	7	0
NON TITULAIRES			
Infirmière en soins généraux	2	0	2
Educateur jeunes enfants	3	1	2
Adjoint Administratif	1	0	1
Adjoint Technique - 15 heures	2	1	1
Agent technique	2 + 1	2 + 1	0
Auxiliaire de puériculture Principal 1ère classe	2	0	2
Auxiliaire de puériculture Principal 2ème classe	4	1	3
Adjoint d'animation territorial	2	1	1
Rédacteur	1	1	0
Technicien Territorial	1	0	1
TOTAL POSTES TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET	21	8	13
SAISONNIERS			
Maître Nageur Sauveteur	2	2	0
Adjoint Technique	2	2	0
TOTAL POSTES SAISONNIERS	4	4	0
CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE			
Médecin de crèche	2	2	0
Assistants maternelles	5	2	3
TOTAL POSTES CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE	7	4	3
CAE - CONTRAT AVENIR			
	5	2	3
CEE			
	16 + 2	16 + 2	0
TOTAL DES EFFECTIFS	130	95	35

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De modifier le tableau des effectifs à compter du 09 Juillet 2021

➤ **Voté à l'Unanimité (37 VOTANTS = 37 POUR)**

8. Emplois aidés

Plusieurs contrats aidés sont en poste au sein de la collectivité (1 agent France services à Olonzac et 1 agent à la facturation de la REOM à Olargues dont le renouvellement du contrat doit s'effectuer en Juillet) et un ambassadeur du tri est en attente de recrutement.

Concernant l'Espace de Vie Sociale, par délibération du 10 décembre 2020, le conseil a autorisé le recours à un service civique pour renforcer l'accueil. Malgré les différentes offres et publications en lien avec la Mission Locale d'Insertion, le recrutement n'a pas abouti. Il est donc proposé de recruter un emploi aidé pour renforcer l'accueil de l'EVS.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats ci-dessus et leur renouvellement
- De modifier la délégation de Monsieur le Président afin de lui permettre de signer les contrats aidés (initiaux et renouvellement) dans la limite des postes ouverts au tableau des effectifs

➤ **Voté à l'Unanimité (37 VOTANTS = 37 POUR)**

9. Convention relative au développement du volontariat

La présente convention a pour but de fixer les conditions dans lesquelles le SDIS34, les communes et la Communauté de communes du Minervois au Caroux peuvent intensifier leurs actions communes en faveur du développement du volontariat, reconnu comme composante essentielle du service public d'incendie et de secours et de son maillage territorial.

À cette fin, chacune des parties œuvrera chacune en ce qui la concerne :

- à intensifier les liens entre les élus locaux et leurs sapeurs-pompiers
- à impliquer les sapeurs-pompiers en tant qu'acteurs de la vie locale
- à faciliter l'organisation de dispositif prévisionnel de secours sur les plans matériels et financiers
- à valoriser les sapeurs-pompiers volontaires lors des manifestations locales
- à promouvoir l'engagement citoyen au sein des sapeurs-pompiers
- à faciliter l'exercice de l'activité de sapeur-pompier

Engagement de la collectivité :

- Signer les conventions de disponibilité opérationnelle pour les sapeurs-pompiers volontaires agents de la collectivité
- Faciliter l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers volontaires en crèche pendant les interventions
- Faciliter l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers volontaires dans le temps périscolaire et pendant les vacances scolaires
- Créer un stand « Pompiers secours » d'accueil et de promotion pour les sapeurs-pompiers sur les manifestations

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider la convention relative au développement du volontariat
- **Voté à l'Unanimité (37 VOTANTS = 37 POUR)**

10. Rapport d'activité SPL TERRITOIRE 34

Il est présenté le rapport d'activité 2020 de la SPL TERRITOIRE 34.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le rapport d'activité 2020 de la Société Publique Locale d'Aménagement TERRITOIRE 34
- **Voté à l'Unanimité (37 VOTANTS = 37 POUR)**

11. Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Franck POUJOL RICARD, agent ONF, indique ne pas prendre part au vote

- **Voté à l'Unanimité (36 VOTANTS = 36 POUR)**

12. Affectation de subventions

Suite au travail mené en commission il est proposé d'affecter les subventions suivantes pour l'année 2021, pour un total de 22 700,00 € :

Association	Projet subventionné	subvention attribuée
CULTURE		
APADAC	PARDAILHADES	500
ASSOCIATION JEAN RIBOT DES AMIS DE L'ORGUE DE ST PONS	CONCERT EXCEPTIONNEL	800
ASSOCIATION LES MUSICALES DE ST GERMAIN	LES MUSICALES	500
ASSOCIATION MUSICALE DE LA VALLEE DU JAUR ET DE L'ORB	AUTOUR DU QUATUOR	2000
AU FIL DES ARTS	CULTURALITE	1000
CA VA JAZZER	CARNAVAL VILLAGEOIS	500
COLOMBIERES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	FETE DE LA TOUR	1000
FOYER RURAL OUPIA	LES INSOLITES	1000
GASP	CYCLE CULTUREL D'AUTOMNE	3000
LA COUR DES ARTS	FESTIRAIL	500
LA HALTE DES PHOTOGRAPHES VOYAGEURS	EXPO PHOTO	300
L'AMETLIER	ATELIERS THEATRE	3500
LES AMIS DE L'EGLISE DE LANGLADE	CONCERTS ESTIVAUX	300
LO ROSSINHOLET	NADALET	1000
PATRIMOINE ET MEMOIRES DE NOSTRE PAIS	CAHIERS DU PATRIMOINE	500
TIFA TIFA TAFANARI	MAI QUE MAI	1000
APEPS – Ecoles d'Olargues	A CHACUN SON ABRI	Avis défavorable
LES AMIS DES MOULINS	FETE DE LA MUSIQUE	Avis défavorable
MC DANSE	ATELIERS-DANSE	Avis défavorable
TOTAL CULTURE		17400
TOURISME		
LES CAHIERS DU MINERVOIS	SPECIAL ÉTÉ COM MINERVOIS	500
ASSOCIATION CHEMIN CUEILLANT	FETE PAYSANNE	1000
CAROUX X TRAIL	TRAIL DU CAROUX	700
FOYER RURAL DE MONS LA TRIVALLE	FETE DE LA CERISE	500
LES TRAILS DE LA FACTRICE	TRAIL DE LA FACTRICE	500
PRODUCTEURS PAYSANS DE LA CAUNETTE	FETE DU PRESSURAGE	1000
SAINT PONS VELO CLUB	COURSE	500
LA MAISON DE L'ABEILLE	FETE DE L'ABEILLE	300
ASSOCIATION POL'EN	CYCLE DE CONFERENCES	300
TOTAL TOURISME		5300
CESSION		
CIE CONTRASTE	SPECTACLE ABRI	CESSION
FAROUCHE CIE	JOURS DE BULLES	CESSION
EN INSTANCE		
CEBENNA	FETE DE LA SCIENCE	Convention?

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider l'affectation de subvention pour l'année 2021
- **Voté à l'Unanimité (37 VOTANTS = 37 POUR)**

13. Décision Modificative N°1 – Budget Annexe « Déchets »

Il est fait état de la nécessité de procéder à des inscriptions budgétaires modificatives sur le budget annexe « Déchets » M49.

Il est proposé les modifications suivantes afin de :

- Couvrir la cotisation de la garantie de salaire SOFAXIS sur le budget annexe « Déchets ».
- Couvrir les annulations de titres des facturations (déménagement ou erreurs de tiers).

FONCTIONNEMENT

Dépenses	618 - Divers.....	- 26 000.00 €
	6452 - Cotisation aux mutuelles.....	+ 24 000.00 €
	673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 2 000.00 €
	TOTAL Dépenses.....	+ 0.00 €
Recettes	TOTAL Recettes	+ 0.00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT.....	0.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	TOTAL.....	0.00 €
Recettes :	TOTAL.....	0.00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De voter les modifications budgétaires telles que proposées du budget annexe « Déchets »

➤ **Voté à l'Unanimité (37 VOTANTS = 36 POUR – 1 ABSTENTION)**

SPORT

14. Entrées Piscine

La collectivité est sollicitée par les communes pour la fourniture d'entrées à la piscine intercommunale, qui sont redistribuées par la suite lors d'événements divers pour récompenser les enfants de leur participation (retraite aux flambeaux, ...). 2 possibilités sont discutées.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De fournir gratuitement les entrées enfant aux communes
- **Refusé à la majorité (37 VOTANTS = 12 POUR – 24 CONTRE - 1 ABSTENTION)**
- De facturer à demi-tarif les entrées enfant aux communes, soit pour la saison 2021, 0,75€ l'entrée enfant.
- **Voté à la majorité (37 VOTANTS = 23 POUR – 10 CONTRE - 4 ABSTENTIONS)**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – BATIMENT

AJOURNE

❖ *Départ Franck POUJOL RICARD*

15. Adhésion compétence GEP Hérault Énergies

La Communauté de Communes, consciente des enjeux en matière de transition énergétique et d'adaptation aux effets du changement climatique, souhaite établir un partenariat renforcé avec le Syndicat mixte d'énergies du Département de l'Hérault « Hérault Énergies », acteur majeur dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

Ce syndicat, ouvert à la carte, exerce plusieurs compétences dont celles relatives à la maîtrise de la demande en énergies MDE-GEP proposée pour 5 ans. La participation au service correspond à une cotisation de 0,10€/habitant/an.

Le transfert de cette compétence vers le dit syndicat représente la première adhésion à cette structure.

Il est proposé de se prononcer sur le transfert de l'exercice de la compétence « maîtrise de la demande en énergies » pour le patrimoine bâti.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'adhésion à Hérault Énergies sur la compétence Maitrise de l'énergie
- D'approuver le transfert des compétences « maîtrise de la demande en énergie » pour le patrimoine bâti propriété de la Communauté de Communes du Minervoais au Caroux, conformément à l'article 3.6 MDE des statuts d'Hérault Énergies
- D'autoriser Hérault Énergies à prendre note de ce transfert conformément au règlement propre

➤ **Voté à l'Unanimité (36 VOTANTS = 36 POUR)**

16. Autorisation du droit des sols : modalités de facturation à compter de 2021

Par convention entre notre communauté de communes et la communauté de communes Sud Hérault, un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols a été créé auquel les communes disposant d'un document d'urbanisme peuvent adhérer.

Pour éviter les régularisations de fin d'année, un nouveau fonctionnement a été discuté lors d'une réunion de travail avec les communes concernées en mars 2021.

Pour la nouvelle facturation à appliquer à partir de 2021, il est proposé de créer un coût de base du service car toutes les communes sollicitent et peuvent solliciter le service, justifiant un coût de service minimum indexé par tranche de population et non par dossiers transmis :

- Commune inférieure à 250 habitants : 250 €
- Commune entre 250 et 500 habitants : 500 €
- Commune supérieure à 500 habitants : 750 €

Le coût de base constituant un « pot commun » qui serait directement déduit du coût moyen du dossier (pas de bénéfice).

A ce coût de base, serait ajoutée, comme aujourd'hui, une facturation selon le nombre de dossier transmis :

- PC = 190€
- DP = 135€
- PA / AT / PC ERP = 230€
- Cua= 40€
- Cub= 75€

- PD = 150€

Les modalités suivantes d'ajustement de la facturation sont également proposées :

- Plus de dossiers que prévu : une baisse du prix du PC sera automatique l'année suivante (prise en compte dans la moyenne des trois années écoulées)
- Moins de dossiers que prévu : une augmentation du prix du PC sera automatique l'année suivante (prise en compte dans la moyenne des trois années écoulées)
- Moins de dépenses que prévu : le reliquat sera établi et utilisé par la CdCMC pour de la mise à jour du SIG.
- Plus de dépenses que prévu : la CdCMC couvrira le reste à payer.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'agent mis à disposition par la Communauté de Communes du Minervois au Caroux à la communauté de communes Sud Hérault (CCSH) est recruté directement par la CCSH. Ainsi des nouvelles conventions doivent être établies entre les 2 communautés de communes et les communes. Des réunions de travail sur ce sujet et sur le SIG seront organisées à la rentrée.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les modalités de facturation du service Application du Droit des Sols à compter de 2021

➤ **Voté à l'Unanimité** (36 VOTANTS = 35 POUR – 1 ABSTENTION)

CULTURE – PATRIMOINE

17. Programmation culturelle Sept 2021 / Juin 2022

Pour permettre de communiquer dès la rentrée sur la programmation culturelle de la saison 2021/2022, il faut valider dès maintenant les engagements financiers du 1^{er} semestre 2022.

Pour l'année 2022, l'attention continuera d'être portée au jeune public. 3 compagnies de théâtre, marionnettes et cirque, seront proposées pour sensibiliser les tous petits.

Pour le grand public, du Cirque contemporain, en partenariat avec Sud Hérault, intitulé « Vol d'usage », sera proposé avec des sensibilisations scolaires sur le territoire du Minervois au Caroux.

En 2022, le devoir de mémoire sera également honoré grâce à une performance visuelle et sonore, dans Mémoire et Résistance.

Date	Compagnie	Titre	Commune	Achat spectacle	Frais annexes
04-févr	Cie 220 Vols	Enlaces	Pardailhan	360,00 €	150,00 €
11-mars	Cie Cri dévot	Mémoire et Résistance	Prémian	450,00 €	150,00 €
21 – 23 Avril	Cie Quotidienne	Vol d'usage	ST Chinian / Puisserguier	1 200,00 €	Aucun
28-mai	Cie Bla Bla productions	Les Petitous	A trouver	360,00 €	100,00 €
24-juin	Cie Tanmis	Hic	Roquebrun	360,00 €	100,00 €
TOTAL				2 7360,00 €	500,00 €
				3 230,00 €	

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider la programmation culturelle de Janvier à Juin 2022 telle que présentée par Monsieur le Président
- De s'engager à inscrire le montant de 3 230,00 € au budget prévisionnel 2022.

- **Voté à l'Unanimité (36 VOTANTS = 36 POUR)**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – TOURISME

18. **Maison des Montagnes du Caroux : maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre du Pôle de pleine nature, la communauté de communes doit créer la Maison des Montagnes du Caroux, à Mons-la-Trivalle, espace d'accueil spécialisé sur les activités de pleine nature. Cette opération est inscrite au budget prévisionnel 2021.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée auprès de 18 architectes. Une audition des 2 candidats ayant répondu a été organisée jeudi 24 juin.

Le Président informe du choix fait par le jury (communauté de communes et commune) suite à audition et après négociation.

19. **Convention OGS 2021**

Il est rappelé l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorge de la Cesse et du Brian » et le partenariat établi entre le Communauté de Communes du Minervois au Caroux et le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Il est proposé de valider la convention de partenariat proposée par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles pour l'année 2021 fixant les engagements de chacun à savoir, en ce qui concerne la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, une contribution financière de **39 070,00 €**, correspondant au montant inscrit au budget prévisionnel 2021.

❖ *Départ Jean Marc SALEINE et Roland COUTOU*

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider les termes de la convention de partenariat 2021 proposée par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles dans le cadre de l'Opération Grand site « *Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian* »
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention

- **Voté à l'Unanimité (34 VOTANTS = 33 POUR – 1 ABSTENTION)**